

grisonnaient. Une dame qui était présente dit que d'après la thèse qu'on venait de soutenir cela pourrait indiquer qu'il avait plus travaillé de la mâchoire que du cerveau.

* * La lettre d'UN MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE DISCUSSION a été reçue trop tard pour aujourd'hui ; il est même probable qu'elle ne paraîtra pas à cause de quelques personnalités un peu crues et qui nous semblent passer la *plaisanterie*.

* * UN ELECTEUR DE SAINT-ROCH est peut-être dans la même cas. Toutes ces choses se débattent mieux en famille qu'en public.

* * UN ELECTEUR REPENTANT avance des choses trop sérieuses pour un journal léger et même pour un journal sérieux. Ses plaintes qu'il fait figurer mieux dans une pétition à la chambre d'assemblée ou au bureau de police que dans une feuille publique. Nous lui conseillons de se consoler avec le proverbe italien qui dit : *Laissez faire le diable il se rendra tout seul en enfer.*

Marchand Tailleur.

LE soussigné remercie ses amis et le public de l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux et les informe qu'il vient de recevoir

**LES MODES D'AUTOMNE ET D'HIVER,
DE PARIS, DE LONDRES ET DE NEW-YORK,**

Ainsi que les coupes qui y ont rapport.

Il a constamment en main un assortiment complet de Draps fins double foulés, Draps de Pilote de toutes couleurs et à la mode, Draps de Gilet de différentes qualités et couleurs, Kerseymeres de toutes sortes. Aussi pantalons de Vestes ; avec un assortiment étendu des meilleures fournitures.

Le soussigné espère par les conditions avantageuses qu'il offre son établissement par sa ponctualité et son empressement à satisfaire aux demandes qui lui seront faites mériter plus que jamais le patronage public.

Les commandes qui lui seront faites seront exécutées sous le plus court délai et à des prix modérés.

EDOUARD THIVIERGE.

No. 11, rue du Pont, Faubourg St. Roch.

Québec, 31 octobre 1844.